COMMUNE DE BELLEFEUILLE-SUR-SEILLE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n° 2026-031 : tarifs de la salle des fêtes pour 2027

Séance du 25 septembre 2026. Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence du maire.

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Représenté : 1. Votants : 11.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2144-3 ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de location de la salle Jean-Moulin à compter du 1er janvier 2027 ;

DÉCIDE

Article 1 : les tarifs de location du week-end sont fixés à 180 € pour les habitants de la commune et à 320 € pour les extérieurs.

Article 2 : la salle est mise gratuitement à la disposition des associations du village.

Article 3 : la caution demandée à la remise des clés reste fixée à 500 €.

Votants : 11. Pour : 11. Adopté à l'unanimité.

Fait à Bellefeuille-sur-Seille, le 25 septembre 2026.

Le maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. Bellefeuille-sur-Seille est une commune imaginaire : cette délibération est inventée.